

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal EN DATE DU 31 MAI 2024 A 18 heures 00

Secrétaire de séance : M. CARDOT Jules

Membres présents :

M. MACHARD Bruno
M. BUCHER Noël
Mme MAGUET Valérie
M. PUJOL Gilbert .
M. CARDOT Jules

Mme TISSERAND Martine
M. GALLAND Jean-François
Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie
M. DOMINGUES Yves

Absents excusés : Mmes GAULIARD Cécile, MANTEY Josiane, HURAUX Hélène, MM. CLOT Jean-Paul, BOURGEOT Alix

Pouvoirs : Mme HURAUX Hélène à Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie, M. BOURGEOT Alix à M. GALLAND Jean-François

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 17 mai 2024.

DÉCISION DE VIREMENT DE CRÉDITS DU BUDGET COMMUNAL 2024 (M57) AU BUDGET CHAUFFERIE BOIS 2024

Comme l'année précédente, afin d'alimenter le budget chaufferie bois et réseau de chaleur en attendant de souscrire à un emprunt sur ce budget au cours du 2^e semestre 2024, un virement de crédits du budget communal au budget chaufferie bois doit être réalisé.

M. le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer en premier lieu l'opération de virement de crédits suivante à l'intérieur de la section d'investissement du budget communal 2024 afin d'abonder le chapitre comptable (27) nécessaire à cette opération.

La somme correspondante (voir tableau ci-dessous) sera reversée par le budget « chaufferie bois et réseau de chaleur » dans le budget communal, dès que la commune touchera les subventions relatives aux travaux de la chaufferie bois et son réseau de chaleur.

PROVENANCE		DESTINATION	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Chap. 21 C/212 (Agencement et aménagement de terrains)	- 25 000 €	Chap. 27 C/27638 (Autres établissements publics)	+ 25 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTTE l'écriture mentionnée ci-dessus
- ACCEPTTE le principe du virement de crédits au budget chaufferie bois
- CHARGE le maire d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découlent.

VIREMENT DE CRÉDITS N°01 POUR DÉPENSES IMPRÉVUES DANS LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Suite à la décision du conseil municipal lors de la réunion du 17 mai 2024 (délibération n°49/2024) d'annuler des créances d'assainissement pour une administrée, le maire précise au conseil municipal qu'aucun crédit budgétaire n'a été prévu au chapitre 65 correspondant (C/6542) dans le budget de l'assainissement 2024.

Il est donc nécessaire d'effectuer l'opération suivante (mouvement de crédits) à l'intérieur de la section d'exploitation :

PROVENANCE		DESTINATION	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Chap. 022 (dépenses imprévues)	- - 125 €	Chap. 65 C/6542 (Créances éteintes)	+ 125 €

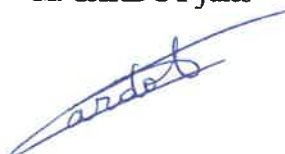
Après délibération, à la majorité des membres présents (09 Pour – 0 Contre – 02 Abstentions), le conseil municipal accepte l'écriture mentionnée ci-dessus et charge le maire d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découlent.

Fin de la séance : 18h20

Prochain conseil : vendredi 14 juin 2024

Le secrétaire de séance,

M. CARDOT Jules



Le Maire

Bruno MACHARD

